DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Affaire suivie par : Anne Cario
Tél. : 01 46 29 29 58
e-mail : anne.cario@seineouest.fr
Merci de préciser le nom de la personne en charge
du dossier dans vos correspondances.

À tous les candidats

Plate-forme de dématérialisation Maximilien

Objet : Travaux de construction, extension et réhabilitation du conservatoire de Ville-d'Avray
Procédure d'appel d'offres ouvert
Réponses aux questions de candidats
Série n°4

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les réponses aux questions (questions n°1 à 12 relatives au lot n°02 ÉLECTRICITÉ – SSI et questions n°13 à 22 relatives au lot n°08 PAYSAGE) de candidats au présent marché.

Question n°1 : Le CCTP (§34.3.1) prévoit 15 volets de désenfumage et 3 coffrets de relayage. En ajoutant les 3 portes et le SER-01, on arrive à 22 DAS, alors que les plans n'en représentent que 19. Pouvez-vous confirmer le nombre de DAS et de matériels déportés MDA-2L à prévoir ?

Réponse n°1 : Nous vous confirmons que le nombre de DAS à gérer a minima est celui implicitement décrit au CCTP, soit 22 DAS. Les modules déportés MDA seront déterminés en fonction des orientations décrites au sein du Cahier des Charges Fonctionnels SSI (Zones de mise en sécurité, en particulier) et des besoins exprimés en termes de compartimentage, de désenfumage et de gestion IS.

Question n°2 : Le CCTP prévoit une centrale FX-050 pour 52 zones. Les plans comptent 57 points : 32 détecteurs et 25 contacts. Faut-il dimensionner la centrale sur les 57 points des plans ?
Réponse n°2 : Il y a une différence entre la notion de zones et de points. Une zone peut intégrer plusieurs points de détection. Il n'y a donc pas d'incompatibilité à ce qu'une centrale puisse être susceptible de gérer 52 zones avec le déploiement de 57 points de détection..

Question n°3 : Pouvez-vous préciser, local par local, la répartition entre les gammes IKUS (zones publiques), NAOS et NAOS étanche (locaux techniques) ? Les plans ne permettent pas de les distinguer.
Réponse n°3 : Le CCTP précise clairement l'implantation générale de chacun des types de BAES projetés.

Il différencie les zones ERP, les zones ERT (hors locaux techniques/stockage/réserve) et les zones locaux lechniques/stockage/réserve.

Question n°4 : Le DPGF de l'Auditorium contient une ligne J, mais aucune main courante éclairée n'est repérée sur les plans de l'Auditorium. Pouvez-vous confirmer si elle est due, et nous transmettre les plans et coupes des escaliers (longueurs et pentes) pour l'Auditorium, l'Orangerie et les Pavillons ?

Réponse n°4 :
Aucun appareil d'éclairage Repère J n'est à envisager au sein de l'Auditorium et des Pavillons.
Attention, il n'en est pas de même pour le bâtiment Orangerie. Voir plans correspondants.

Question n°5 : Pouvez-vous préciser à quel repère correspondent les tracés verts fins des circulations du S02 : luminaires linéaires A2 ou autre ?

Réponse n°5 : Le repère correspondant aux tracés verts fins est le Repère I.

Question n°6 : Pouvez-vous préciser ce que représente le rectangle vert situé au-dessus des WC des loges ?

Réponse n°6 : Il s'agit d'un caisson de réservoir de chasse d'eau qui aurait dû être en gris.

Question n°7 : Le CCTP prévoit des rocades en fibre monomode OS2 (9/125 µm), alors que le DPGF décrit des blocs LC duplex multimodes. Pouvez-vous confirmer le type de fibre et de connectique attendu ?

Réponse n°7 : Il faut prévoir des Blocs LC Duplex monomode.

Question n°8 : Les plans repèrent deux ascenseurs (ASC 01 de 2 500 kg et ASC 02 de 400 kg) alors que le DPGF ne prévoit qu'une alimentation. Pouvez-vous confirmer le nombre d'alimentations à prévoir ?

Réponse n°8 :
Le projet prévoit bien un ascenseur PMR de Sécurité 2 500 kg (ascenseur n°01) ainsi qu'un ascenseur classique 400 kg (ascenseur n°02)
S'agissant de l'ascenseur n°02, les départs « éclairage et FM » correspondants ont bien été oubliés. Il importe de prévoir, en complément au sein du TG « Auditorium », les départs suivants :
- 1 départ lumière ascenseur 400 kg avec disjoncteur 2x10A, DR 300mA,
- 1 départ force motrice ascenseur 400 kg avec disjoncteur 4x20A, DR 300mA Courbe B (provision)

S'agissant de l'ascenseur PMR de sécurité, les départs éclairage et FM (AES) seront prévus raccordés en amont de la coupure générale du TG « Auditorium », avec :
- 1 départ lumière ascenseur PMR 2500 kg avec disjoncteur 2x10A, DR 300mA (prévu)
- 1 départ force motrice ascenseur PMR 2500 kg (AES) avec disjoncteur 4x40A Courbe B, DR 300mA (prévu mais à replacer en amont de la coupure générale)

On notera que l'alimentation FM Ascenseur PMR issue du TG Auditorium aboutira au sein du local AES (Niveau SS2).
NOTA : Les spécifications électriques des ascenseurs projetés n'ont pas été fournies au bureau d'études.

Question n°9 : Le CCTP (§33.4.1) ne précise ni l'autonomie ni la technologie de l'AES. Pouvez-vous indiquer l'autonomie attendue ?

Réponse n°9 : Les spécifications techniques électriques des ascenseurs n'ont pas été fournies au Bureau d'Études. Nous invitons les entreprises soumissionnaires à se reporter au CCTP du lot n°04 Ascenseurs.
Le bureau d'études ACFI a souhaité provisionner la fourniture, la pose et le raccordement d'une AES (30 kVA) – Cette AES, conforme à la norme NF S 61.940, devra satisfaire à une autonomie de 1 heure selon l'article EL12. Cette AES sera évidemment associée au dispositif de surveillance signalant toute défaillance, reporté à la Banque d'accueil (Escalier Monumental – Auditorium S2).
.

Question n°10 : Le DPGF met les switchs PoE de la vidéosurveillance à la charge du maître d'ouvrage. Pouvez-vous confirmer que c'est aussi le cas pour les switchs qui alimentent les horloges NTP et les interphones IP ?

Réponse n°10 : L'ensemble des équipements actifs de type switchs PoE nécessaires aux installations techniques s'appuyant sur le Réseau IP est à la charge de la Maîtrise d'Ouvrage.

Question n°11 : Pouvez-vous confirmer le repère des 21 luminaires carrés de l'Orangerie : A3 ou E.3 ?

Réponse n°11 : Il y a une erreur d'appellation dans la légende du plan. Ce sont des luminaires type A3.



Question n°12 : Le repère I (applique INFINITO, banque d'accueil) figure au CCTP mais n'est pas localisé sur les plans. Pouvez-vous en préciser l'emplacement et la longueur ?

Réponse n°12 : Le repère I se positionne à l'axe des circulations publiques « Auditorium », trait fin allant d'une extrémité à l'autre des circulations. Voir aussi Question 5

Question n°13 : Pouvez-vous ajouter dans le CCTP le descriptif des prestations suivantes :
- Décapage revêtement existant (y compris évacuation)
- Revêtement en stabilisé
- Revêtement en pavé joint sec
- Revêtement en pavé joint enherbé entrée ouest
- Luminaire type balise dans la roseraie
- Eclairage allée centrale et abords auditorium ?

Réponse n°13 : Vous trouverez ci-dessous le descriptif des prestations :
- Décapage revêtement existant (y compris évacuation)

Il s'agit du décapage des terres végétales restantes qui n'auraient pas été retirées lors des phases de terrassements
- Revêtement en stabilisé

Il s'agit d'un revêtement en stabilisé classique. Il s'agira également de pièces d'EXE à réaliser par l'entreprise lauréate et à faire viser. Les terrassements et les fonds de forme ne sont pas au lot paysage.
- Revêtement en pavé joint sec

Il est stipulé que les pavés à poser sont en grande majorité ceux d'ores et déjà présents dans la cour des pavillons. En revanche, nous ne connaissons ni leurs hauteurs ni leurs

dimensions exactes. Il s'agira d'un plan d'EXE à fournir par l'entreprise titulaire. Les terrassements et les fonds de forme ne sont pas au lot paysage.

- Revêtement en pavé joint enherbé entrée ouest

Il est stipulé que les pavés à poser sont en grande majorité ceux d'ores et déjà présents dans la cour des pavillons. En revanche, nous ne connaissons ni leurs hauteurs ni leurs dimensions exactes. Il s'agira d'un plan d'EXE à fournir par l'entreprise titulaire. Les terrassements et les fonds de forme ne sont pas au lot paysage.

- Luminaire type balise dans la roseraie

Il s'agira du modèle FLOS Walkstick Pipe 2 borne, 2 700K, noire ou équivalent.

- Éclairage allée centrale et abords auditorium

L'éclairage de l'allée centrale et des abords de l'auditorium n'est pas au lot paysage.

Question n°14 : Suite à notre visite de site, nous avons remarqué qu'un système d'arrosage automatique était existant. Pour le système d'arrosage que nous devons créer, est ce que nous devons réaliser un système indépendant ou devons-nous reprendre sur le système existant ? Disposez-vous d'un plan du système d'arrosage existant ? Devons-nous déposer l'ancien système d'arrosage ??

Réponse n°14 : N'ayant pas de plan du système d'arrosage existant ni d'information complémentaire de la part du gestionnaire sur ce point, nous préférons vous demander de créer votre propre système.

Question n°15 : 3) Pouvez-vous préciser la finition attendue des voliges métalliques (acier galva, acier thermolaqué, acier corten) ?

Réponse n°15 : Il s'agira d'acier corten. Les dimensions et la localisation des différentes voliges sont stipulées sur le document : 6 1011 PAY PLA VOL.pdf.

Question n°16 : Concernant les arbres, la DPGF de la phase 2 indique une taille de 25/30 alors que le CCTP indique une taille de 16/18 et 20/25. Pouvez-vous nous confirmer la taille à chiffrer ?

Réponse n°16 : Il faut plutôt les tailles prescrites dans le CCTP, donc 20/25 et non 25/30.

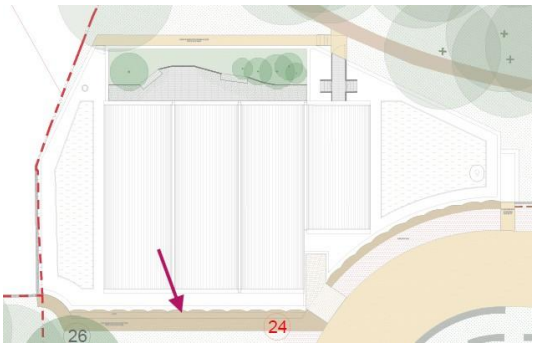
Question n°17 : Un paillage de BRF est décrit au CCTP (p.21) alors que la notice paysage (p.42) fait mention d'un paillage de type cosses de sarrasin. Quel produit devons-nous considérer ?

Réponse n°17 : Il faut plutôt un paillage de type cosses de sarrasin.

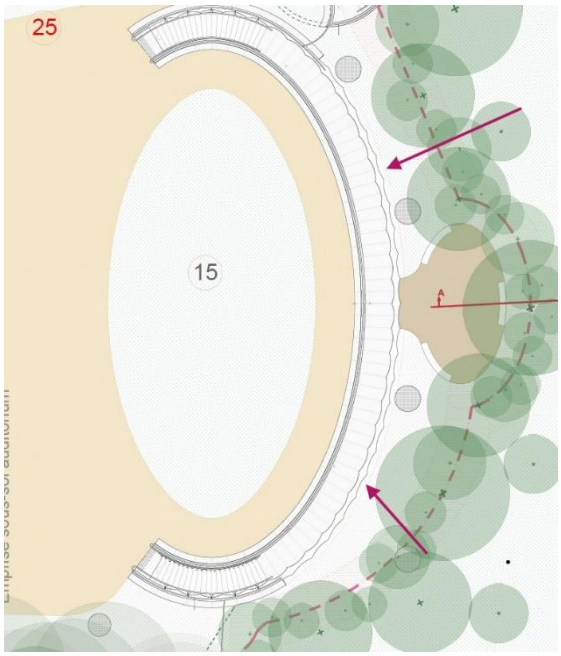
Question n°18 : Pouvez-vous préciser l'emplacement des bandes de propreté béton et des bandes de drainage gravillonnées ?

Réponse n°18 : Les bandes de propreté et les bandes de drainage gravillonnées sont localisées sur le document 6 1001 PAY PLA MASS.pdf. Les bandes de propreté se trouvent autour des pavillons et de l'orangerie. Il s'agit de bandes en béton.





La bande de drainage se situe au pied de l'auditorium. Cette dernière est représentée sur le dwg intitulé 6 1001 PLA MASS Standard.



Question n°19 : Pouvez-vous préciser les dimensions des fosses de plantation à créer ?

Réponse n°19 : Les dimensions des fosses de plantation sont écrites dans le CCTP. Elles sont directement spécifiées dans le titre des paragraphes concernés page 17.

Question n°20 : Pour la toiture végétalisée de l'Orangerie, qui doit la fourniture et pose de la couche drainante/filtrante et de la couche de protection en gravillons (cf. 5301-VRAY-PRO-DCE-ARC-ORA-DET-FCD-01) ?

Réponse n°20 : Ce poste n'est pas au lot paysage.

Question n°21 : Pour la toiture végétalisée de l'Auditorium, qui doit la fourniture et pose de la couche drainante/filtrante et de la couche de protection en gravillons (cf. 4-5302-VRAY-DCE-ARC-AUD-DET-ENV-1) ?

Réponse n°21 : Ce poste n'est pas au lot paysage.

Question n°22 : Auriez-vous un quantitatif pour la liste de végétaux? ou du moins une densité et répartition de ce que vous voulez par essences et types de mélanges?

Réponse n°22 : Le quantitatif des végétaux est celui du plan de plantation. Le nombre de vivaces en conteneur, d'arbustes, de cépées et d'arbres est celui projeté sur le plan de plantation. Concernant les mélanges de vivaces et les semis, les densités sont indiquées page 22 du CCTP, soit 10 unités/m² pour les plantations de vivaces et bulbes et 6 g/m² pour les pelouses et mélanges de prairies. Les forces et tailles des végétaux sont indiquées dans le CCTP également.

Je reste à votre disposition pour évoquer toute autre question relative à cette affaire, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président et par délégation,

